

## Corpus orthodoxe et intégration de propositions « nouvelles »

Jean-Pierre Deconchy.

Archives des sciences sociales des religions, Année 1972, Volume 34, Numéro 1  
p. 101 - 110

[Voir l'article en ligne](#)

Page 101 de cet article

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

## CORPUS ORTHODOXE ET INTÉGRATION DE PROPOSITIONS « NOUVELLES »

LA perception par un sujet orthodoxe (1) des liens qui existeraient entre les significations des propositions ou « doxèmes » (2) qui composent le corpus qu'il atteste est *factice*, en ce sens qu'elle est étroitement régulée par la situation psycho-sociale du sujet : nous avons essayé de l'établir précédemment (3).

Nous avons alors montré que : 1) en situation d'« orthodoxie paisible », les significations des doxèmes sont perçues comme d'autant plus proches les unes des autres que le corpus est petit et offre peu d'occasions d'affirmer sa cohérence interne ; 2) en situation d'« orthodoxie agressée », cette cohérence est affirmée plus vigoureusement qu'en situation d'« orthodoxie paisible ».

La vérification de la première de ces hypothèses (que, par économie, nous appellerons dans cet article « hypothèse 71 ») avait introduit une série de nouvelles questions que ces quelques pages ont justement pour objet d'examiner. On avait d'abord vérifié que des sujets orthodoxes (et désireux de le rester) donnaient leur accord à quatre doxèmes A, B, C et D réunis dans un corpus C<sub>1</sub> et que ces doxèmes entraient dans une armature logique que les sujets estimaient pertinente ; on leur

---

(1) Nous disons d'un *sujet* qu'il est *orthodoxe*, dans la mesure où, pour des raisons diverses, il accepte et même demande que sa pensée, son langage et son comportement soient régulés par le groupe idéologique dont il fait partie et notamment par les appareils de pouvoir de ce groupe. Nous disons d'un *groupe* qu'il est *orthodoxe* dans la mesure où ce type de régulation y est assurée et où son bien-fondé fait partie de la « doctrine » attestée par le groupe. Nous appelons *système orthodoxe* l'ensemble des dispositifs sociaux et psycho-sociaux qui règlent l'activité du sujet orthodoxe dans le groupe orthodoxe. (Cf. J.-P. DECONCHY, *L'Orthodoxie religieuse. Essai de logique psycho-sociale*, Paris, Editions Ouvrières, 1971, 373 p.).

(2) Nous appelons « *doxème* » une petite unité informationnelle close, extraite d'un corpus orthodoxe ou potentiellement intégrable à ce corpus.

(3) J.-P. DECONCHY, « La Structure interne d'un corpus orthodoxe », *Arch.*, 1971, 16, N° 32, pp. 107-119.